



## **TARIFS DES PRESTATIONS** **HONORAIRES D'AGENCE**

Conforme à l'arrêté du 26/01/2022

Applicables au 12 avril 2023

Honoraires TTC **à la charge du vendeur** appliqués sur le prix de vente initial (1<sup>er</sup> mandat)

### **VENTES IMMOBILIERES :**

Prix de vente (soit le prix affiché sur toutes nos publicités) :

- **jusqu'à 50 000 €** : 10% du prix de vente - facturation minimale de 4 000 €
- **au-delà de 50 000 € et jusqu'à 250 000 €** : forfait de 5 000 € + 50 € par tranche cumulative de 1000 € de prix de vente au-dessus de 50 000 €

Exemples de calcul: si prix de vente de 73 000 € → honoraires de 5000 + 23 X 50 = 6 150 €  
si prix de vente de 145 000 € → honoraires de 5000 + 95 X 50 = 9 750 €

- **au-delà de 250 000 € et jusqu'à 500 000 €** : **honoraires plafonnés à 15 000 €**
- **au-delà de 500 000 €** : 3 % du prix de vente

### **VENTE EN VIAGER :**

10 % TTC en Viager Libre du prix de vente initial (sur mandat de vente), ou 15 % TTC en Viager Occupé du prix de vente initial (sur mandat de vente)

Le prix de vente en Viager Occupé se définit comme la valeur marchande estimée et retenue par le vendeur moins l'abattement calculé pour le Droit d'Usage et d'Habitation

⇒ **Honoraires plafonnés à 15 000 € TTC**

\* Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, de liquidation judiciaire, ou lorsque des inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, ou si vente dans le cadre d'une succession, ou si le vendeur n'est pas résident français au sens de la réglementation fiscale, les honoraires seront **à la charge de l'acquéreur** (et indiqués alors en pourcentage du prix honoraires exclus).

### **LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION :**

Honoraires à la charge du bailleur ET du locataire : un mois de loyer HC à la charge de chacun.

Ces honoraires sont plafonnés à 11 euros TTC du m<sup>2</sup> sur notre secteur ( loi ALUR ). Ils comprennent: honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée. Les honoraires d'état des lieux d'entrée, inclus, sont de 3 euros / m<sup>2</sup>.

**AVIS DE VALEUR ECRIT :** à charge du demandeur et donneur d'ordre

De 180 € TTC (150 € HT, minimum appliqué) à 540 € TTC (450 € HT, maximum appliqué)

\* Voir affiche barème

#### **VICHY JEANNE D ARC IMMOBILIER II**

Carte professionnelle Transactions n° CPI 03042023000000002 délivrée par la CCI de l'Allier, validité 30/03/2026 avec mention « non-détention de fonds », l'agence ne pouvant recevoir ni détenir aucun fonds, effet ou valeur

SAS au Capital de 5000 € - Siège 117, rue Jean Jaurès 03200 VICHY - RCS Cusset - SIRET 94920144600018

Garantie financière 110 000 € accordée par QBE Europe SA/NV

(Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du GI de Gaulle – 92931 LA DÉFENSE Cedex

RCP Sérénis Assurances – Police VD 7.000.001 / 22861



Notre Médiateur de la consommation (contrat SNPI): Association MEDIMMOCONSO, 1 allée du Parc de Mesemena, Bât A, CS25222, 44505 La Baule Cedex – Site internet : <https://medimmoconso.fr>

## TARIFS DES PRESTATIONS HONORAIRES D'AGENCE

Conforme à l'arrêté du 01/01/2017

Mis à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2020

• **VENTES IMMOBILIERES :** Honoraires TTC **à la charge du vendeur**

Honoraires TTC appliqués sur le prix de vente initial ( sur mandat de vente )

- Prix de vente jusqu'à 50 000 € : 10 % du prix de vente  
avec facturation minimale de 4 000 €
- Prix de vente au-delà de 50 000 € et jusqu'à 190 000 € : forfait de 5 000 € + 50 € par tranche cumulative de 1000 € de prix de vente au-dessus de 50 000 €

Exemples de calcul:

si prix de vente de 73 000 € → honoraires de 5000 + 23 X 50 = 6 150 €

si prix de vente de 145 000 € → honoraires de 5000 + 95 X 50 = 9 750 €

- Prix de vente à partir de 190 000 € : **honoraires à 12 000 €**

• **VENTE EN VIAGER :** Honoraires TTC **à la charge du vendeur**

10 % TTC en Viager Libre du prix de vente initial ( sur mandat de vente ),

ou 15 % TTC en Viager Occupé du prix de vente initial ( sur mandat de vente )

Le prix de vente en Viager Occupé se définit comme la valeur marchande estimée et retenue par le vendeur moins l'abattement calculé pour le Droit d'Usage et d'Habitation

⇒ **Honoraires plafonnés à 12 000 € TTC**

→ Par prix de vente, il est entendu le prix affiché sur toutes nos publicités

→ Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, de liquidation judiciaire, ou lorsque des inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, ou si vente dans le cadre d'une succession, ou si le vendeur n'est pas résident français au sens de la réglementation fiscale, les honoraires seront **à la charge de l'acquéreur**

( et indiqués alors en pourcentage du prix honoraires exclus ).

• **LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION :**

Honoraires à la charge du bailleur ET du locataire : un mois de loyer HC à la charge de chacun.

Ces honoraires sont plafonnés à 11 euros TTC du m<sup>2</sup> sur notre secteur ( loi ALUR ). Ils comprennent: honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée. Les honoraires d'état des lieux d'entrée, inclus, sont de 3 euros / m<sup>2</sup>.

• **AVIS DE VALEUR ECRIT :** à charge du demandeur et donneur d'ordre

De 180 € TTC ( 150 € HT, minimum appliqué ) à 540 € TTC ( 450 € HT, maximum appliqué )

\* Voir affiche barème

**VICHY JEANNE D ARC IMMOBILIER**

Carte professionnelle Transactions n° CPI 0304 2018 000 024 711 délivrée par la CCI de l'Allier, validité 17/06/2024

Avec mention « non-détention de fonds », l'agence ne pouvant recevoir ni détenir aucun fonds, effet ou valeur

SAS au Capital de 7500 € - Siège 117, rue Jean Jaurès 03200 VICHY - RCS Cusset - SIRET 508317633 00016

Garantie financière 110000 € accordée par QBE France ( QBE Insurance Europe Limited )

Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du Gl de Gaulle – 92931 LA DÉFENSE Cedex

RCP Sérénis Assurances – Police VD 7.000.001 / 17798

